

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Nombre de procurations : 2
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 décembre 2024

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Ludovic HAUROGNÉ, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, LOYER Roselyne, Brigitte MAGRE, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, Mmes JAGUT Nolwenn, LUCAS Sabrina, GARCON Bénédicte, MM. MADIOT Régis, HAENTJENS Vincent, JACOB Romain.

POUVOIRS : Mme Marie-Thérèse HOUEIX donne pouvoir à M. Ludovic HAUROGNE. Marie-Pierre PINIER donne pouvoir à Mme Isabelle GUILLET.

EXCUSES : M. Benoît LE PIOLET

Le conseil municipal désigne Anne BEGO comme secrétaire de séance. Le maire donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint, la séance commence.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2024

Travaux de la salle de sports : demande de subvention régionale « Bien Vivre en Bretagne »

Urbanisme : Les Baujets : scénario d'aménagement

Finances : Budget principal décision modificative n°2

Ressources humaines : Convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion du Morbihan

2024.08.01 : Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 novembre 2024

Proposition d'approbation.

Approbation à l'unanimité.

Observation :

- Arrivée de Franck Magnen à 18h44.

2024.08.02 : Travaux de la salle de sports : demande de subvention régionale « Bien Vivre Partout en Bretagne »

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations du 8 mars 2023 et du 10 mai 2023, le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel pour les travaux de restructuration et de rénovation thermique des vestiaires et de l'agrandissement de la salle des sports.

Par délibération du 20 juin 2023, le conseil municipal a décidé d'installer une centrale solaire sur la toiture de la salle des sports. Il a autorisé le maire, par délibération du 13 novembre 2024 à signer la convention d'installation avec Morbihan Energie.

Pour rappel, le projet consiste à la fois, à augmenter l'usage de la salle des sports, à améliorer le confort de vie du bâtiment d'un point de vue thermique, et à permettre la diminution substantielle des consommations d'énergie et des ressources. Le permis de construire a été accordé le 15 septembre 2023. Après concertation avec les associations et usagers de la salle des sports, un programme de travaux a été défini :

- Restructuration et rénovation thermique des vestiaires permettant notamment de supprimer le chauffage au gaz vers une pompe à chaleur et une meilleure isolation thermique.
- Agrandissement de la salle des sports et amélioration du confort thermique. Afin d'améliorer l'accueil de public, la réalisation d'une extension en bois en pignon ouest permettra de créer un nouveau SAS d'entrée et des locaux de rangement de matériels sportifs. Par ailleurs, des travaux d'amélioration thermique seront réalisés dans la salle existante : changer l'éclairage existant pour des luminaires à LED, désamiantage de la toiture et la pose d'une toiture en bac acier isolé. Les doubles portes en bois donnant sur l'extérieur, non étanche à l'air, seront remplacées par des menuiseries en ALU, avec oculus.
- L'accueil d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation de 37.8 kWC pour 90 modules sur la façade sud.

Le projet est estimé à 998 849 HT. Le projet a déjà obtenu les financements suivants :

- L'Etat via la DETR et le Fonds Vert
- Le conseil départemental du Morbihan
- Questembert Communauté.

Par courrier du 04 avril 2024, La Région Bretagne via son programme « Bien Vivre Partout en Bretagne » a fléché un montant prévisionnel d'aide de 120 000€ à destination de ce projet.

Le plan de financement prévisionnel modifié est le suivant :

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Travaux Salle/Vestiaires/Extension	599 720,00	Etat DSIL et Fonds Vert	200 000,00	20,02%
Désamiantage	59 040,00	Région - BVPEB (20% max)	120 000,00	12,01%
Renforcement de la charpente	41 376,00	Conseil Départemental	309 012,00	30,94%
Couverture	106 889,00	EPCI (fonds de concours)	10 200,00	1,02%
Gradins	17 130,00			
Etude, fourniture, pose et raccordement des panneaux photovoltaïques en autoconsommation	53 370,00	Autofinancement	359 637,00	36,01%
Honoraires Maîtrise d'œuvre/ingénierie	93 436,00			
Honoraires Assistance Maîtrise d'Ouvrage	12 320,00			
Etude thermique, SPS, BCT, étude de sols et diagnostic amiante et plomb	14 318,00			
Frais d'appel d'offre	1 250,00			
TOTAL en H.T.	998 849,00	TOTAL RECETTES	998 849,00	100%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Bretagne dans le cadre du programme « Bien Vivre Partout en Bretagne ».
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à entreprendre toutes démarches utiles à l'aboutissement de ce projet.

Observations

- Jean-Pierre GALUDEC présente les financements obtenus et à venir.
- Rémy ONIMUS fait un point sur l'état d'avancement des travaux. La couverture des vestiaires est terminée. Celle de la salle devrait être terminée pour le 20/12 sans aléas climatiques (gel/vent).
- Le terrassement de l'extension est terminé.
- Un poteau de soutènement ne permet pas l'installation d'une verrière entre la salle de convivialité et la salle de sports, elle est remplacée par 2 fenêtres.
- Les lins de protection vont être enlevés pour permettre au sol de sécher.
- Jean-Paul FREOUX sollicite un échange sur le sol de la salle des sports.

2024.08.03 Les Baujets : scénario d'aménagement

Suite à la réunion de travail du 5 novembre dernier sur les différents scénarios, les cabinets TREMANI/QUARTA ont retravaillé un scénario d'aménagement qui est transmis en pièce jointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le scénario d'aménagement présenté avec les précisions suivantes :

- **Limiter le cheminement doux dans le bois à la propriété communale.**
- **Sur le hameau groupé, intégrer des T3 à l'offre.**

Annexe 1 : scénario d'aménagement

Observations

- Gildas POSSEME indique que le cheminement doux dans le bois vers l'étang est une réflexion prématurée car aucun échange avec les propriétaires n'a eu lieu.
- Le bassin d'orage sera dimensionné en tenant compte de la création de noues pour éviter d'avoir un impact important sur la vente des terrains.
- Vincent HAENTJENS, si un des programmes ne fonctionne pas quelle solution ? Oui il faut une réversibilité du zonage, il faut que le PA soit suffisamment souple et ouvert pour permettre cette réversibilité.
- Régis MADIOT demande si on modifie le programme, est-ce qu'il y a des conséquences sur la densité ?
- Vincent HAENTJENS indique que sans le collectif, la densité serait diminuée.
- Gildas POSSEME indique que la densité du projet est au-delà des obligations du PLU et de l'ancien PLUi, donc même si on perd quelques logements la densité serait encore suffisante.
- Jean-Pierre GALUDEC indique aussi que des terrains plus petits resteraient accessibles pour tous les ménages.
- Bénédicte GARCON trouve que c'est un scénario qui reste proche du scénario 3, il reste assez classique finalement. Sur le hameau groupé, il préfère aller sur des T3 plutôt que des T4. Une personne a écrit à la mairie sur l'envie de s'installer en hameau léger ; il est suggéré d'imaginer un espace de stockage. Bénédicte GARCON s'interroge sur la concurrence entre les projets îlot Royer et Les Baujets.
- Jean-Pierre GALUDEC fait un retour sur les rencontres avec les opérateurs (SEM BREIZ et Aiguillon Construction).

- Régis MADIOT soulève le fait que les travaux des ilots collectifs en fond de parcelle qui seraient réalisés après les constructions en lots libres, entraîneraient des nuisances pour ces derniers. Il sera à vérifier si un accès chantier pourrait être envisagé.
- Vincent HAENTJENS demande de préciser l'habitat groupé = ce sont des constructions accolées et gérées par un opérateur comme la résidence des Genêts par exemple, c'est la forme des bâtis qui compte.

2024.08.04 Décision modificative n°2 du budget principal

Monsieur le Maire présente les évolutions nécessaires du budget principal de la commune, la dernière décision modificative ayant trop prélevé sur le chapitre 012 ; il s'agit de permettre le versement des salaires et cotisations diverses en cette fin d'année.

Budget principal

FONCTIONNEMENT

	Décision modificative n°2
DEPENSES	
CHAPITRE 011	-14 000€
Article 61521	-10 000€
Article 6234	-1 000€
Article 6236	-1 000€
Article 6237	-1 000€
Article 6251	-1 000€
CHAPITRE 66	-1 000€
Article 66185	-1 000€
CHAPITRE 012	+ 15 000€
Article 6450	+15 000€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-11 ;
Vu la délibération du 27 mars 2024 approuvant les budgets 2024 ;
Vu la délibération du 13 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°1 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget primitif.

2024.08.05 Convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion du Morbihan

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. Cela peut concerner les missions suivantes : service intérim, prestations RH, mise en conformité de données personnelles, mission d'archivage, réalisation du document unique, études ergonomiques... L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56. La convention – cadre est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Annexe 2 : Convention- cadre

INFORMATIONS :

- Priorités d'investissement

Dans l'objectif de préparer le budget 2025, et au regard des évolutions réglementaires en matière de financement de nos politiques publiques, il est proposé d'échanger sur les priorités d'investissement 2025. L'exercice budgétaire 2024 n'est pas clos et tous les éléments financiers ne sont pas connus. Le bureau propose que les actions suivantes soient prioritaires.

Action	Dépenses € HT	Etat
PROJETS ENGAGES		
Rénovation et extension de la salle de sports	945 979	En cours – fin prévue à l'été 2025
Centrale solaire toiture de la salle des sports	53 370	Convention signée avec Morbihan Energie – fin prévue 2025
Cabinet médical	348 795 Reste à payer environ 25 000€	Fin travaux début 2025
Aménagement Les Baujets	830 000 <i>(estimatif à consolider avec les études)</i>	Etude en cours – travaux T1 à démarrer en 2025
PROJET FAISABILITE ETUDIEE		
Projet Royer	1 500 000	Définition de l'outil d'aménagement en cours => quel outil juridique et financier ?
PROJET A ETUDIER TECHNIQUEMENT ET FINANCIEREMENT		
Voirie et cheminements		
Salle de sports : gradins – sol de jeux + aménagement voirie extérieure		
Mairie : étude rénovation énergétique		
Terrain de foot : remplacement de la tondeuse		
Cantine : mobilier		
Médiathèque : mobilier		

Observations

- Vincent HAENTJENS indique que le volet énergétique des commerçants est à étudier ; quelle forme cela peut-il prendre ?
- Inauguration cabinet médical : 21 décembre
- Organisation des vœux 2025 : 10 janvier

- Retour sur les commissions
 - o Commission vie population 27/11
 - o Commission biodiversité 28/11

REUNIONS EXTRA-MUNICIPALES : Compte rendu des délégués.

- **COPIL PLUi du 10 décembre 2024**
 - o Demande de sursis sera étudiée le 12 décembre en Conseil d'Etat.
 - o La Boîte de l'Espace a été retenue pour réaliser le PLUi pour un coût de 285 000€ HT.
 - o Superficie de 3.5ha pour la consommation foncière de la commune à l'horizon 2031.
 - o Des communes comme Questembert ferment à l'urbanisation, Berric demande une ouverture d'une nouvelle zone.
- **Appel d'offre pour le marché à bon de commande voirie**
 - o L'entreprise COLAS a été retenue pour le PATA et les travaux de voirie.
- **Visite des résidents de Pluherlin à l'EPHAD à la Mare mardi 17 décembre à 14h30.**

CALENDRIER

QUESTIONS / ECHANGES

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20h15.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 26 février 2025.

Anne BEGO
Le secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Maire